

#### SERVICE D'INFRASTRUCTURE DE LA DEFENSE NORD-OUEST

# MARCHÉ PUBLIC DE SERVICES

#### **REGLEMENT DE CONSULTATION**

# Objet du marché

VANNES (56) – Quartier Foch-Delestraint – 3 RIMA - 0042\_Rehab-137-lits\_HBGT-OP004 - Mission VEIL

# Personne Publique

**ETAT- MINISTERE DES ARMEES** 

Service d'Infrastructure de la Défense Nord-Ouest Quartier Margueritte - BP14 - 35998 Rennes cedex 9

# Représentant du Pouvoir Adjudicateur du marché

Directeur du Service d'Infrastructure de la Défense Nord-Ouest

Numéro du marché								
2	5	P	R	N	S	0	0	7

 SID Nord-Ouest - RC
 Marché n° 25PRNS007
 COSI n° 441169
 Page 2 / 9

# **SOMMAIRE**

1.	Nor	m et adresse de l'acheteur public	. 3
2.	Visi	te de site	. 3
3.	Obj	et de la consultation	. 3
4.		cédure de passation	
5.		tissement	
6.		iantes – Prestations supplémentaires ou alternatives éventuelles	
7.	Dos	sier de consultation des entreprises	. 4
8.	Cor	ndition d'envoi ou de remise des plis	. 5
8.		sentation du dossier par la société	
	8.1.	Documents à produire quant à la candidature - « dossier candidature »	. 6
	8.2.	Documents à produire quant à l'offre - « dossier offre »	. 7
9.	Clas	ssement des offres	. 8
	9.1.		
	9.2.	Critères de jugement	. 8
	9.3.	Méthode de calcul des notes	. 9
	94	Détermination du classement des offres	٥

SID Nord-Ouest - RC	Marché n° 25PRNS007	COSI n° 441169	Page 3 / 9	
---------------------	---------------------	----------------	------------	--

# 1. Nom et adresse de l'acheteur public

Adresse géographique	Adresse postale
Service d'Infrastructure de la Défense Nord- Ouest	Service d'Infrastructure de la Défense Nord- Ouest
Service Achats Infrastructure	Service Achats Infrastructure
Bâtiment 017 – Rez-de-chaussée – Entrée à droite	Quartier Margueritte
droite	BP 14
Quartier Margueritte	35998 RENNES CEDEX 9
1 rue du Garigliano, 35000 RENNES	

## 2. Visite de site

Sans objet

# 3. Objet de la consultation

Le présent marché a pour objet la réalisation d'une mission relative à la vérification initiale prévue à l'article R. 4226-14 du code du travail, du bâtiment 0042.

# 4. Procédure de passation

La présente consultation est lancée sous la forme de procédure adaptée conformément aux dispositions de l'article L2123-1 du code la commande publique.

## 5. Allotissement

Le marché n'est pas alloti.

# 6. Variantes – Prestations supplémentaires ou alternatives éventuelles

Les variantes ne sont pas autorisées.

Le présent marché est lancé sans prestations supplémentaires ou alternatives éventuelles.

 SID Nord-Ouest - RC
 Marché n° 25PRNS007
 COSI n° 441169
 Page 4 / 9

## 7. Dossier de consultation des entreprises

## Modalités de téléchargement :

Le Dossier de Consultation des Entreprises (DCE) pourra être téléchargé sur la **Pl**ateforme des **AC**hats de l'État (**PLACE**) accessible depuis www.marches-publics.gouv.fr ou via les portails www.ixarm.com et www.achats.defense.gouv.fr. Le téléchargement peut s'effectuer soit en s'identifiant, de façon à être informé en cas de modification du DCE, soit de manière anonyme.

Pour être informé des échanges avec l'acheteur, l'opérateur économique devra vérifier que l'adresse des échanges avec la **Pl**ateforme des **AC**hats de l'**É**tat (**PLACE**) 'nepasrepondre@marches-publics.gouv.fr' soit accessible ou mise sur liste blanche pour passer les filtres des serveurs proxy en place dans les entreprises.

La transmission des documents sensibles ou confidentiels se fera de façon séparée par voie papier.

#### Le dossier de consultation comprend les documents :

- le Cahier des Clauses Particulières Acte d'Engagement et ses annexes éventuelles ;
- le cadre de prix ;
- le présent Règlement de la Consultation.

#### Modifications du dossier de la consultation :

Le représentant du pouvoir adjudicateur se réserve le droit de modifier des dispositions du dossier de consultation en cours de consultation.

Le représentant du pouvoir adjudicateur garantit aux candidats un délai de 6 jours entre la date d'envoi de l'additif et la date de remise des offres. Au besoin, un report de cette dernière sera décidé.

Les candidats devront répondre sur la base du dossier de consultation modifié, sans pouvoir élever aucune réclamation à ce sujet.

Si, pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite fixée pour la remise des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

#### Demande de renseignements complémentaires :

Pour obtenir tout renseignement complémentaire sur le dossier de consultation, les candidats devront faire parvenir, 6 jours au moins avant la date de remise de l'offre une demande écrite de renseignements complémentaires au Service d'Infrastructure de la Défense Nord-Ouest.

Le candidat doit utiliser le profil acheteur du Service d'Infrastructure de la Défense Nord-Ouest à l'adresse suivante: <a href="www.marches-publics.gouv.fr">www.marches-publics.gouv.fr</a> (Plateforme des AChats de l'Etat - PLACE). Après s'être identifié, le candidat dépose sa demande de renseignement et il est averti, par courriel, du dépôt de la réponse par le Service d'Infrastructure de la Défense Nord-Ouest. L'opérateur économique devra vérifier que son\_adresse électronique est correctement orthographiée et il lui est vivement recommandé de consulter très régulièrement les courriels reçus à cette adresse électronique.

Le Service d'Infrastructure de la Défense Nord-Ouest répondra par écrit aux demandes de renseignements complémentaires avant la date limite fixée pour la remise des offres.

Si les réponses à ces demandes de renseignements complémentaires apportent au candidat demandeur des précisions supplémentaires (et non une simple confirmation d'un élément explicitement décrit dans le dossier de consultation), la personne publique transmet les réponses à tous les opérateurs ayant retiré un dossier de consultation. Dans ce cas, elles sont transmises sous la même forme et simultanément à chacun des candidats, sans mentionner l'identité du candidat demandeur.

Les réponses ainsi apportées seront considérées comme faisant partie intégrante du dossier de consultation.

## 8. Condition d'envoi ou de remise des plis

L'envoi et la remise des plis se fait par voie électronique, via la **Pl**ateforme des **AC**hats de l'État (**PLACE**) à l'adresse <u>www.marches-publics.gouv.fr</u>;

Le candidat a par ailleurs la possibilité de transmettre une copie de sauvegarde sur support physique électronique (clé USB adressée sous enveloppe cachetée) ou sur support papier dans les délais impartis pour la remise des offres. Cette copie ne sera ouverte que si l'offre transmise par voie électronique n'est pas parvenue au pouvoir adjudicateur dans les délais de dépôt des offres ou si elle n'a pas pu être ouverte par ce dernier ou lorsqu'un programme informatique malveillant est détecté, sous réserve que la copie de sauvegarde soit parvenue dans les délais impartis pour la remise des offres. Le pli scellé doit impérativement comporter la mention « copie de sauvegarde ». Il est rappelé aux soumissionnaires qu'ils sont responsables du moyen d'acheminement de leur dossier, et que seules la date et heure d'arrivée au service sont prises en compte.

En cas de difficultés sur la PLate-forme des AChats de l'Etat (PLACE), une assistance est mise à la disposition des entreprises depuis <u>le lien suivant Assistance</u> ou en cliquant sur la languette Assistance.

SID Nord-Ouest - RC Marché n° 25PRNS007 COSI n° 441169 Page 6 / 9

L'assistance en ligne permet de rechercher une réponse via une Foire aux Questions (FAQ), que vous pouvez filtrer par catégorie.

Si la FAQ ne vous apporte pas une réponse complète, vous avez la possibilité de renseigner un formulaire afin de créer une demande en ligne. La référence du ticket créée vous sera demandée par le support téléphonique disponible au 01 53 18 90 00.

## 8. Présentation du dossier par la société

La réponse à la consultation doit comporter 2 dossiers :

- un dossier contenant les renseignements relatifs à la candidature (dossier candidature),
- et un dossier contenant l'offre (dossier offre).

Pour faciliter leur traitement administratif, il est donc recommandé de présenter séparément les documents relatifs à la candidature (dossier candidature) et à l'offre (dossier offre).

# 8.1. <u>Documents à produire quant à la candidature - « dossier candidature »</u>

Un opérateur économique peut candidater à la présente procédure selon deux manières distinctes qu'il choisit librement:

#### Candidature sous forme de DUME

Les candidats peuvent présenter leur candidature sous la forme d'un document unique de marché européen (DUME) établi conformément au modèle fixé par le règlement d'exécution 2016/07 de la Commission européenne du 5 janvier 2016 établissant le formulaire type pour le document unique de marché européen susvisé est disponible sur le site <a href="https://ec.europa.eu/tools/espd/filter?lang=fr">https://ec.europa.eu/tools/espd/filter?lang=fr</a>.

Un opérateur économique qui participe à titre individuel, mais qui recourt aux capacités d'une ou de plusieurs autres entités, doit veiller à ce que le pouvoir adjudicateur reçoive à la fois son DUME et un DUME distinct contenant les informations pour chacune des entités auxquelles il fait appel.

#### Candidature hors DUME

Dans ce cas, les opérateurs économiques doivent transmettre les documents et renseignements suivants :

- ✓ Formulaire DC1 dûment rempli. Ce formulaire exprime le consentement du candidat à participer à la consultation
- ✓ Document(s) relatif(s) au pouvoir des personnes habilitées à engager le candidat : numéro unique d'identification (ou numéro SIREN) permettant au pouvoir adjudicateur d'accéder aux informations qui lui sont nécessaires par l'intermédiaire du site internet suivant : <a href="https://annuaire-entreprises.data.gouv.fr">https://annuaire-entreprises.data.gouv.fr</a> et, le cas échéant, délégation de pouvoir
- ✓ Certificats de qualifications professionnelles : la preuve de la capacité de la société

SID Nord-Ouest - RC Marché n° 25PRNS007 COSI n° 441169 Page 7 / 9

peut être apportée par tous moyens, notamment par des certificats d'identité professionnelle ou des références attestant de la compétence de la société à réaliser la mission pour laquelle elle se porte candidate

- ✓ Si le candidat est admis au redressement judiciaire, la copie du ou des jugement(s) prononcé(s) à cet effet, ou d'une procédure équivalente pour les candidats étrangers ainsi que la justification de l'habilitation à poursuivre son activité pendant la durée prévisible du marché
- ✓ Certificat d'assurance garantissant le pouvoir adjudicateur en cas d'accidents ou de dommages causés par l'exécution de la prestation

Les formulaires de déclaration du candidat sont disponibles à l'adresse suivante : <a href="https://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat">https://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat</a>.

## 8.2. <u>Documents à produire quant à l'offre - « dossier offre »</u>

- ✓ Le CCP-Acte d'Engagement dûment rempli et ses annexes. Il doit être signé par la personne habilitée à engager la société (signature via un certificat de signature pour une offre électronique);
- ✓ Un devis détaillé;
- ✓ Un relevé d'identité bancaire.

<u>Signature électronique</u> (Si le candidat choisit de signer son offre électroniquement): Un zip signé ne vaut pas signature des documents qu'il contient. En cas de fichier zippé, chaque document pour lequel une signature est requise doit être signé séparément.

La plate-forme de dématérialisation « PLACE » accepte tous certificats de signature électronique. Le candidat s'assure que le certificat qu'il utilise est au moins conforme au niveau de sécurité préconisé sur le profil d'acheteur, et donne tous les éléments nécessaires à la vérification de cette conformité par l'acheteur.

Le candidat utilise l'outil de signature de son choix.

✓ <u>Cas 1</u>: le candidat utilise l'outil de signature de la plate-forme des achats de l'État.

Dans ce cas, le candidat est dispensé de fournir tout mode d'emploi ou information.

- ✓ <u>Cas 2</u>: lorsque le candidat utilise un autre outil de signature que celui proposé sur PLACE, il doit respecter les deux obligations suivantes :
  - Produire des formats de signature XAdES, CAdES ou PadES;
  - Permettre la vérification en transmettant en parallèle les éléments nécessaires pour procéder à la vérification de la validité de la signature et de l'intégrité du document, et ce, gratuitement.

Dans ce cas, le signataire indique la procédure permettant la vérification de la validité de la signature en fournissant notamment le lien sur lequel la signature peut être vérifiée, avec une notice d'explication de préférence en français.

La personne signataire doit avoir le pouvoir d'engager la société.

 SID Nord-Ouest - RC
 Marché n° 25PRNS007
 COSI n° 441169
 Page 8 / 9

## Régularisation éventuelle de la signature électronique du candidat retenu:

Le candidat dont l'offre a été retenue et qui n'avait pas signé son offre électroniquement, ou dont la signature n'était pas valide, doit régulariser la signature électronique de son acte d'engagement dans un délai de 3 jours. S'il ne peut produire sa signature électronique (ou une délégation de pouvoir) dans le délai imparti, son offre est rejetée et le candidat éliminé.

Le marché est attribué au candidat dont l'offre a été classée immédiatement après la sienne, sous réserve que celui-ci ait signé électroniquement son offre. Si nécessaire, cette procédure peut être reproduite tant qu'il subsiste des offres qui n'ont pas été écartées au motif qu'elles sont inappropriées, irrégulières ou inacceptables.

## Recours à la langue française :

Si les documents relatifs à la candidature (dossier candidature) et à l'offre (dossier offre) ne sont pas rédigés en langue française, le pouvoir adjudicateur exige que ces documents soient accompagnés d'une traduction en français certifiée conforme à l'original par un traducteur assermenté.

# 9. Classement des offres

## 9.1. Négociation

En application de l'article R2123-5 du code de la commande publique, le représentant du pouvoir adjudicateur se réserve le droit de négocier, afin, notamment, d'autoriser les candidats à régulariser une offre irrégulière, à condition qu'elle ne soit pas anormalement basse.

En cas de recours à la négociation, la négociation est réalisée selon les modalités suivantes :

- soit par correspondance : la correspondance exposera les points particuliers à négocier, elle donnera lieu à une réponse écrite du candidat.
- soit par un entretien dans les locaux du représentant du pouvoir adjudicateur: l'entretien de négociation sera alors précédé d'une correspondance qui exposera au candidat les points de discussion qu'il souhaite voir aborder au cours de l'entretien. Un compte rendu de l'entretien de négociation sera dressé et envoyé au candidat.

Les points négociés seront précisément actés et annexés à l'acte d'engagement de l'attributaire du marché. Le cahier des charges et l'acte d'engagement seront modifiés en conséquence le cas échéant.

#### 9.2. Critères de jugement

Pour déterminer l'offre économiquement la plus avantageuse, les offres des candidats seront classées en tenant compte, par ordre d'importance décroissante, des critères suivants:

• Critère: Prix noté sur 100 points

SID Nord-Ouest - RC	Marché n° 25PRNS007	COSI n° 441169	Page 9 / 9
---------------------	---------------------	----------------	------------

### 9.3. Méthode de calcul des notes

Le tableau ci-après détaille les modalités de notation de chacun des critères :

Critères	Sous critères	Notation (/100)
Critère n°1 : Prix	-	100 points

Notation prix : Nombre de points x [(prix de l'offre la plus basse) / (prix de l'offre proposée)]

En cas d'incohérence entre le devis et l'acte d'engagement, le montant reporté sur la partie AE sera seul pris en compte lors de l'analyse des offres. Toutefois si le candidat concerné est déclaré attributaire du marché, il sera invité à rectifier les incohérences constatées. En cas de refus de sa part, son offre sera éliminée.

## 9.4. Détermination du classement des offres

La somme des points de chaque critère détermine le nombre total de points attribués à chaque candidat, lesquels feront l'objet d'un classement. Le candidat obtenant le plus de points et ayant à ce titre transmis l'offre économiquement la plus avantageuse sera provisoirement retenue.

En cas d'égalité de points, la note attribuée à chaque candidat sur le critère hiérarchiquement le plus important départagera les candidats concernés.